

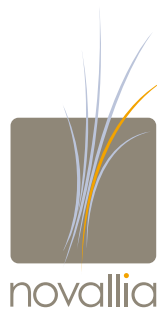


Vous développez
un projet
d'innovation au
sein de votre
PME ? **NOVALLIA**
peut vous aider
financièrement !

NOVALLIA, au service de l'innovation

L'innovation dans une PME, quelle que soit sa taille, est devenue indispensable. Qu'il s'agisse de nouveaux produits ou de nouvelles méthodes de production, les PME doivent se démarquer, adapter et optimiser leur offre pour conquérir de nouveaux marchés et maintenir leur avantage concurrentiel.

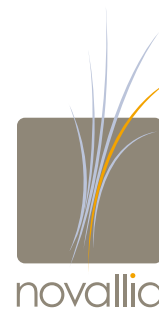
NOVALLIA est une filiale du Groupe SOWALFIN, Société Wallonne de Financement et de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises. Sa mission est de favoriser la création et le développement des PME wallonnes porteuses de projets d'innovation, en leur accordant des prêts subordonnés. Avec l'appui des fonds européens et de la Région wallonne, **NOVALLIA** a pour objectif de stimuler les efforts d'innovation des PME en les aidant à intégrer les évolutions du marché.



Le Fonds européen de Développement régional et la Région wallonne investissent dans votre avenir



dialectia



Un projet d'innovation...



... sans Novallia,
c'est un projet

... **avec Novallia,**
c'est une innovation

NOVALLIA s.a.
13, Avenue Maurice Destenay | 4000 Liège (Belgique)
Tél : + 32 (0)4 220 51 90 | Fax : + 32 (0)4 220 51 91
www.novallia.be | info@novallia.be

Editeur Responsable : Anne Vereecke - Avenue Maurice Destenay, 13 - 4000 Liège (Belgique)

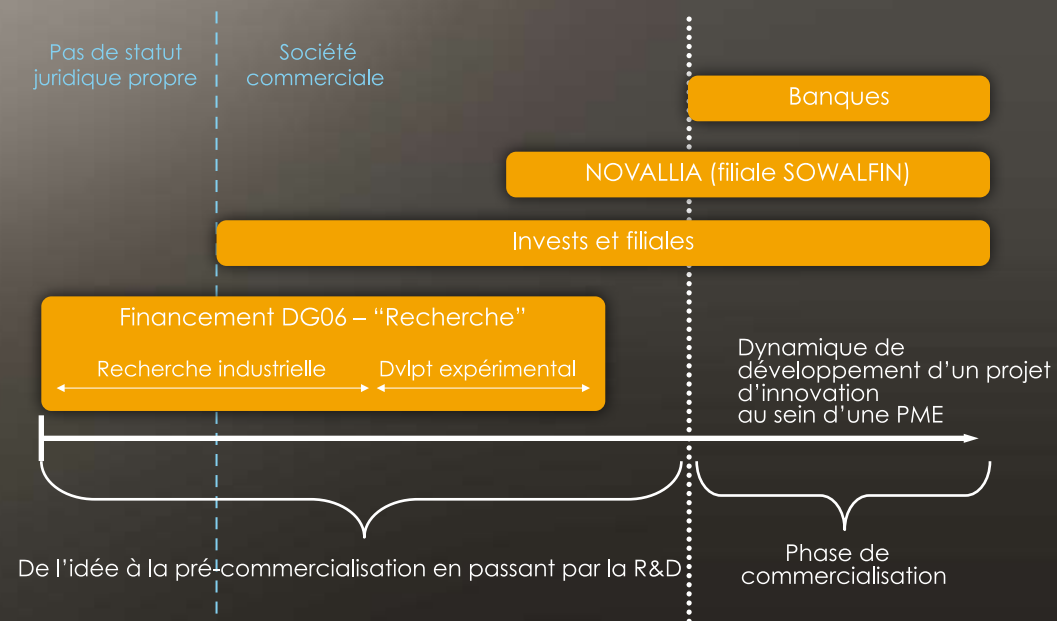
prêt pour l'innovation

Les principaux acteurs du financement de l'innovation en Wallonie

Le financement public de l'innovation au sein des PME wallonnes s'articule autour de trois outils spécifiques :

- > le Service public de Wallonie (DGO6 – « Recherche »),
- > les Invests et leurs filiales,
- > et **NOVALLIA**, filiale de la SOWALFIN.

Le financement privé comprend les banques et les investisseurs privés dont les sociétés de capital-risque ou encore les Business Angels. Ces outils sont complémentaires et peuvent être combinés dans un montage financier global dans lequel peuvent apparaître également d'autres produits plus généraux tels la garantie ou le prêt subordonné de la SOWALFIN.



NOVALLIA en quatre questions

Quels types d'innovation ?

L'innovation peut porter sur différents aspects et se situer au niveau :

- > de l'adaptation ou l'upgrade du **produit final** ou
- > du **process** de production nécessaire à la fabrication de ce produit final.

Au-delà de son caractère innovant, le projet doit aussi permettre une création de valeur ajoutée et d'emplois en région wallonne.

Des entrepreneurs témoignent de leur expérience sur www.novallia.be/temoignages.html

Quels montants ?

Le montant maximum du prêt par projet s'élève à **500.000€**. Le prêt couvre maximum **40%** des besoins en financement du projet d'innovation.

Un cumul avec un prêt subordonné de la SOWALFIN est possible mais le total de l'intervention ne peut pas dépasser **40%** des besoins financiers du projet.

Le prêt **NOVALLIA** peut être également **cumulé** à d'autres outils financiers publics, comme les interventions des Invests ; dans ce cas, le financement public peut être porté à **75%** des besoins financiers du projet.

Toutes les **dépenses** en lien avec le projet d'innovation sont éligibles.

Retrouvez tous les détails sur les modalités du prêt sur www.novallia.be/quoi.html

NOVALLIA s'adresse aux PME situées en **région wallonne** et qui ne sont **pas considérées être en difficulté financière***. **TOUS** les secteurs d'activités sont éligibles, à l'exception de :

- > agriculture, pêche et aquaculture,
- > construction navale,
- > production et distribution d'énergie ou d'eau (mais la production d'énergies issues de sources d'énergies renouvelables ou de cogénération de qualité est éligible),
- > transport (mais la batellerie et le transport combiné logistique sont éligibles),
- > banque, finance, assurance et auxiliaires financiers d'assurance, promotion immobilière,
- > enseignement et formation, santé, culture.

Pour plus de détails sur les entreprises et secteurs éligibles, rendez-vous sur www.novallia.be/pourquoi.html

NOVALLIA fonctionne sur base d'un système d'appels à projets avec un jury indépendant. Les candidatures doivent être envoyées par e-mail (info@novallia.be) selon le canevas et dans les délais fournis par **NOVALLIA** (disponible sur www.novallia.be).

Les candidatures sont alors analysées et soumises au jury de sélection. **NOVALLIA** informe ensuite l'entreprise de la décision du jury. La PME dont le projet est sélectionné doit attester de la réalité de son montage financier.

Dès que **NOVALLIA** estime que le montage financier peut être considéré comme bouclé, elle signe une convention avec la PME et libère les fonds.

Critères de sélection et canevas sur www.novallia.be/pratiquement.html

Pour quelles entreprises et pour quels secteurs ?

Quelle procédure ?

*Ce critère d'exclusion n'est pas applicable aux PME de moins de trois ans.